## ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES



## COMMUNIQUE

- 1. La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suit avec une grande préoccupation les récents développements politiques, qui sont à l'origine de la vive tension qui règne actuellement en Guinée-Bissau.
- 2. Ces derniers développements qui sont marqués par les investitures successives de deux Chefs d'Etat, en dehors des cadres légaux et constitutionnels au moment même où le contentieux relatif aux élections présidentielles est pendant devant la Cour Suprême, et la coexistence de deux Premiers Ministres, viennent mettre à mal les efforts engagés en vue d'une sortie heureuse de la crise post-électorale à laquelle est confronté le pays.
- 3. La Commission de la CEDEAO exprime sa vive inquiétude au sujet des risques de conflits internes graves liés à la dégradation prolongée de la situation politique et demande qu'il soit, sans délai, mis un terme aux actions prises, synonymes d'anarchie.
- 4. La Commission de la CEDEAO condamne fermement ces voies de fait et autres actions qui sont contraires aux valeurs et principes démocratiques partagés au sein de l'espace communautaire de la CEDEAO. Ces actions portent atteinte à l'ordre constitutionnel établi et exposent tous leurs auteurs à des sanctions.
- 5. La Commission de la CEDEAO note avec grande inquiétude, l'immixtion des Forces de Défense et de Sécurité dans la sphère politique et leur demande instamment de se tenir à l'écart du champ politique et d'observer une position de neutralité absolue vis-à-vis de tous les acteurs politiques.
- 6. La Commission rappelle en conséquence les termes de ses précédents communiqués publiés les 21 et 28 février 2020 et souligne fermement que la CEDEAO ne peut pas reconnaître des organes créés et installés en dehors des cadres constitutionnels et légaux régulièrement prévus par les lois bissauguinéennes.
- 7. La Commission de la CEDEAO réitère la nécessité absolue de s'en tenir au processus électoral en cours qui doit aller à son terme avec le règlement du

- contentieux électoral actuel. A cet effet, la Commission prendra des initiatives afin de parvenir à une résolution de cette impasse post-électorale.
- 8. La Commission de la CEDEAO lance par ailleurs, un appel à tous les acteurs impliqués dans la crise post-électorale actuelle afin qu'ils s'abstiennent de quelques initiatives qui pourraient aggraver la situation politique et compromettre la paix et l'ordre constitutionnel du pays.
- 9. La Commission de la CEDEAO œuvrera de manière concertée avec tous ses partenaires, en particulier l'Union Africaine, les Nations Unies, la CPLP et l'UEMOA pour éviter de soutenir des processus non légaux qui portent atteinte à la stabilité et à la paix dans le pays et dans la région.
- 10. La Commission réitère enfin la disponibilité de la CEDEAO à continuer à œuvrer aux côtés de la Guinée-Bissau en vue de la normalisation politique et institutionnelle du pays, gage de la paix et de son développement.

Abuja le 1er mars 2020